

Paris, le 14 septembre 2022

## Les Caf versent l'aide exceptionnelle de solidarité à plus de 6,8 millions d'allocataires à compter du 15 septembre

**Annoncée dans la loi Pouvoir d'achat pour aider les foyers modestes à faire face aux conséquences de l'inflation, l'aide exceptionnelle de solidarité sera versée par les Caisses d'allocations familiales à compter du 15 septembre à plus de 6,8 millions d'allocataires.**

**Son montant est de 100 € par foyer, auxquels s'ajoutent 50 € par enfant à charge. Au total, le montant moyen versé par les Caf est de 133,5€.**

Son versement est automatique : les allocataires n'ont aucune démarche à réaliser pour en bénéficier.

### **Bon à savoir**

Les allocataires concernés sont invités à vérifier leurs coordonnées bancaires enregistrées dans leur Espace Mon Compte > Mon profil > [Consulter ou modifier](#).

### **A qui sera versée cette aide exceptionnelle ?**

L'aide sera versée par la Caf aux allocataires bénéficiaires en juin 2022 d'une de ces prestations :

- allocation aux adultes handicapés (Aah),
- revenu de solidarité active (Rsa),
- aide au logement,
- revenu de solidarité outre-mer (Rso) dans les Départements d'Outre Mer

Cette aide sera versée aux étudiants boursiers non bénéficiaires d'une aide au logement par le Crous.

L'aide exceptionnelle sera versée aux bénéficiaires des prestations suivantes par l'organisme qui les paye habituellement :

- allocation de solidarité spécifique (Ass),
- allocation équivalent retraite (Aer),
- prime forfaitaire,
- aide financière à l'insertion sociale et professionnelle (Afis),
- aide à la vie familiale et sociale (Avfs),
- allocation de solidarité pour les personnes âgées (Aspa).

### [Cnaf](#)

*A la tête de la branche Famille de la Sécurité sociale, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), avec les 101 caisses d'allocations familiales, gère le versement des prestations familiales et sociales à 13,6 millions d'allocataires, soit 32,9 millions de personnes couvertes dont 13,8 millions d'enfants. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus*

**CONTACT PRESSE :** Virginie Rault 07 78 95 49 90 [presse@cnaf.fr](mailto:presse@cnaf.fr)

vulnérables.

Suivez notre actualité sur  [@cnaf\\_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)